

BILAN DU MOUVEMENT 2016

« Chronique d'une gestion à bout de souffle »

Cette année avec 270 demandeurs, dont 52 en affectation obligatoire (MCS, réintégration ou entrants), le nombre de postes initialement offerts au mouvement aurait pu faire craindre le pire, notamment en Haute Garonne avec 14 collègues ayant plus de 1000 points.

Le SNEP-FSU s'est donc attelé dans un 1er temps à débloquer un maximum de postes de « support stagiaire » et dans un second temps à débusquer des postes « oubliés » :

Grâce à ces 10 postes récupérés de haute lutte, ce sont pas moins de 16 collègues qui obtiennent une mutation sur poste fixe. Sur 78 collègues obtenant un poste fixe, **ce n'est donc pas loin de 20% de collègues affectés sur poste fixe qui peuvent féliciter l'action du seul SNEP-FSU.**

Bilan de la bataille des postes:

7 postes débloqués par le rectorat suite à nos nombreuses relances argumentées :

En Ariège : Lycée G. Faure à FOIX et Collège de MAZERES.

En Haute Garonne : Collège Guillaumet à BLAGNAC, SEP LPO L. Dissard à TOURNEFEUILLE et LP Déodat de Séverac à TOULOUSE.

Dans les Hautes Pyrénées : Lycée Dupuy à TARBES.

Dans le Tarn : Collège Victor Hugo à CARMAUX.

2 postes récupérés dans le LOT au collège de SOUILLAC (retraite tardive) et à la SEP de SOUILLAC (Départ à l'UNSS).

1 poste récupéré pour l'ouverture du lycée de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, oublié par l'administration, car les services « ne comptaient pas » l'UNSS !

Une fois cette bataille menée et remportée, il fallait faire respecter les règles quant aux barèmes et aux vœux des collègues. Ceux et celles qui participent au stage SNEP sur le mouvement intra bénéficient en amont des précieux conseils des commissaires paritaires. Pour nos autres collègues, nous nous appliquons à faire respecter les règles (nous sommes élus du personnel et à ce titre, vous avez tous droit au même travail de vérification). Seulement, un collègue non syndiqué dont nous n'avons pas de coordonnées ne pourra pas être alerté même si ses vœux ou son barème ne sont pas corrects ou pas en phase avec le fonctionnement du mouvement tel que la circulaire académique le prévoit.

Dans ce difficile et fastidieux travail, les commissaires paritaires se démènent avec les gestionnaires du mieux qu'ils peuvent. Mais les changements de règles année après année et les choix de Mme la rectrice sur les établissements en éducation prioritaire rendent notre système de mutation de plus en plus compliqué, voire incompréhensible. Nous dénonçons le déséquilibre croissant des barèmes intra-académiques qui sème le doute dans l'esprit des demandeurs. Le SNEP-FSU saura argumenter pour des barèmes revus et équilibrés afin que tout collègue (entrant, titulaire, TZR, agrégé, etc...) soit traité de la même façon et avec un droit à mutation réel, même s'il n'entre pas dans les priorités légales imposées par la législation : handicap, situation familiale et conditions de travail.

La dernière étape de notre travail, la plus difficile reste bien sûr la vérification des affectations que nous propose le logiciel du rectorat. **Avec 56 postes offerts au mouvement** et seulement 52 collègues en affectation obligatoire, nous savions qu'il y aurait à l'issue du mouvement 4 TZR de moins que cette année. C'est essentiellement la Haute Garonne qui paye un lourd tribut à cette politique de court terme afin de pallier au « désert » du LOT. Mais les conséquences sont dramatiques pour certains des demandeurs qui avaient plus de 700 points pour obtenir la ZR du 31 et qui obtiennent des postes fixes dans le Lot. Le manque d'attractivité de ce département est chronique comme l'est celui des académies de la région parisienne. Mais la grosse différence,

c'est bien que chez nous ce sont des collègues qui arrivent avec des situations familiales et non des néo-titulaires. Dans l'académie de Créteil , il faut 21 points alors que les collègues arrivant dans le Lot en extension ont parfois 3 enfants...

Le mécontentement grandissant au moment des résultats n'est que la conséquence de ce mouvement à gestion déconcentrée à 2 tours. Notre revendication d'un mouvement départemental est plus que jamais une solution intermédiaire indispensable, d'autant plus si les zones de remplacement faisaient parties du calibrage de départ. En effet nos collègues TZR n'acceptent plus cette situation de « personnels flottant au-dessus des départements ».

Notre argumentaire peut faire écho, même si des craintes demeurent. Obtenir des améliorations pour que le mouvement des personnels ne soit plus une machine à broyer de l'humain est et sera notre principale revendication dès septembre envers le rectorat, mais toute l'année prochaine avec les débats précédents à notre CONGRES NATIONAL qui aura lieu en mars à La Grande Motte. Le groupe des commissaires paritaires de l'académie de Toulouse est plus que jamais déterminé à faire entendre sa voix dans nos instances.

D'un point de vue comptable, les barres ont globalement baissé à l'exception notable de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne. Par contre les barres de ZR ont explosé en raison de la fermeture de plusieurs postes Vous pourrez voir dans le tableau en page 4 les différentes barres et les comparer avec l'an passé.

Enfin, les commissaires paritaires sont toujours attachés à faire appliquer jusqu'au bout le principe d'affecter les collègues dans le meilleur de leurs vœux. Cette année, le SNEP-FSU, seul contre tous, a obtenu l'amélioration des collègues affectés en REP+ et des collègues agrégés. En effet, pour les 1ers nommés, la Rectrice voulait initialement les « bloquer » sur leur vœu COM Toulouse bonifié de 300 points (qu'elle seule a voulu maintenir malgré le refus unanime de tous les syndicats). Pourtant, 2 d'entre eux pouvaient obtenir un meilleur vœu. Et en les améliorant on permettait à d'autres d'être mutés ou améliorés. Au bout du suspense, le SNEP a obtenu gain de cause. Grâce à notre action, ce sont 6 collègues qui se voient nettement améliorés dans leur mutation. Pour les seconds, le SNEP-FSU a tenu à ce qu'un vote soit effectué pendant la FPMA du 22 juin. Nos propositions permettaient à 2 agrégés, d'obtenir un vœu indicatif bien meilleur que leur vœu tout poste en lycée dans le département. De surcroît, ce sont 6 collègues supplémentaires qui obtenaient une véritable amélioration. L'administration a voté contre, mais plus consternant, le SE-UNSA a également voté contre !!! Les collègues améliorés apprécieront, car avec des arguments irréfutables, l'administration a finalement accepté nos deux propositions. Que l'administration soit schizophrène c'est habituel, mais que l'UNSA ne défendent pas l'amélioration de 8 collègues...Ce sont pourtant aussi des élu-e-s du personnel. Il faut que la profession se rende compte que le clientélisme syndical ne peut aboutir qu'à des positions instables et opaques.

BILAN MUTATIONS

101 collègues mutés cette année sur 270 demandeurs, soit 27% environ, dont 8 collègues en extension...
38 collègues mutés ou améliorés grâce aux propositions du SNEP-FSU sur 101 collègues affectés cette année.

Pas loin de 38% de collègues qui profitent pleinement du paritarisme.

Mais seulement 15 TZR sur 82 TZR demandeurs obtiennent une mutation. Avec moins de 20%, on voit bien que l'obtention d'un poste en établissement reste toujours aussi compliquée pour nos collègues TZR .

De même 25 collègues titulaires de postes sur 136 demandeurs obtiennent une mutation. Nous sommes dans les mêmes eaux que pour nos collègues TZR avec moins de 20% de satisfaits.

En conclusion, un mouvement qui ne satisfait même plus 20% des demandeurs volontaires est un mouvement désespérant. Le droit à mutation ne doit pas être remis en cause mais rappelons néanmoins que tout système dépend toujours et avant tout du nombre de postes créés à l'Education Nationale. Pas de création de poste, aucune mutation ! Là aussi, le SNEP national se bat pour demander la création de postes aux concours !

Pascal MARTIN, pour le groupe des commissaires paritaires

BILAN DU MOUVEMENT 2016 (suite)

« Tableau comparatif des barres sur 2 ans »

2014/2015			2015/2016		
Département	Poste	ZR	Département	Poste	ZR
09	735,2	478,2	09	478,2	PPV
12	371,2	186	12	349,2	388,2
31	792,2	405,2	31	840,2 *	785,2
32	638,2	91,2	32	678,2	PPV
46	371,2	28	46	101,2	21
65	1050,2	478,2	65	615,2	596,2
81	578,2	142	81	463	463
82	482,2	279	82	668,2	488,2

*Une barre REP+ a été « créée » de manière artificielle à 568,2 points
PPV = Pas de Poste Vacant

MOUVEMENT INTRA 2016

« Impression d'un nouveau commissaire paritaire »

Déchargé depuis le 13 juin, c'est ma première immersion dans le grand bain des mutations (logique pour un prof d'E.P.S...). Pour bon nombre d'enseignants, les mutations signifient un espoir de changement, mais c'est aussi vécu très souvent comme un stress.

Au départ, courant mars, a lieu le stage intra-académique au SNEP de Toulouse où je me familiarise avec la circulaire tandis que Pascal, André et Jérôme l'approfondissent. Ensuite, nous conseillons les futurs entrants, (nous sentons bien le stress), ils attendent des réponses, mais nous ne pouvons que les guider dans l'élaboration de leurs vœux. Je discute avec certains et leur fais partager mon expérience.

Le 13 juin, je suis dans les locaux du SNEP à Toulouse. Tous les collègues sont sur les ordinateurs avec des documents émanant du rectorat, des fichiers papiers de toutes les couleurs sur le bureau : jaunes, roses, verts, des fichiers Excel de tous les demandeurs ainsi que leurs vœux. Beaucoup d'interrogations à ce moment-là et je crains de ne pas pouvoir les aider efficacement. Jérôme, Pascal et André me font une formation accélérée sur le fichier Excel et le travail à faire. Il faut vérifier tous les demandeurs à l'intérieur de chaque département. On me conseille de me familiariser avec des « petits départements » (départements avec peu de postes), de prendre commune après commune et de voir si un collègue n'a pas demandé tel ou tel poste et aurait ainsi plus de points.

Je ne cesse de demander à Jérôme Badet, commissaire paritaire ayant démarré comme moi l'an passé, des explications, des confirmations sur les mouvements. J'entends encore Pascal (expert des mutations) me dire : « attends, tu n'as pas encore fait le département du 31 ». Nous avons des échanges quotidiens avec le rectorat afin de débloquent des postes et de transférer notre travail pour vérification et validation. Nous sommes enfin entendus sur le déblocage de certains postes et cela a des incidences positives pour de nombreux collègues de l'académie.

Les jours passent et je me familiarise avec cette phase intra académique et l'élaboration des chaînes (prolongement des affectations inachevées par l'algorithme dans le respect des barèmes). Jusqu'à la veille du mouvement, nous établissons des chaînes de collègues dans l'espoir, le jour « j », de pouvoir les présenter au rectorat afin qu'elles soient validées.

La FPMA du 22/06 se passe sans problème, avec des discussions franches entre nous et les responsables du rectorat afin d'améliorer les conditions des collègues et au final de nos enfants. Le bilan comptable à la fin de cette phase parle de lui-même : sur les 270 demandeurs à la phase intra-académique, nous avons 101 enseignants qui obtiennent une mutation avec 38 améliorations grâce au travail des commissaires paritaires soit 38%, ce n'est pas rien ; une vraie réussite même si nous sommes conscients que tous les demandeurs n'ont pas été totalement satisfaits.

Je retiendrai de cette expérience une vraie collaboration, un travail passionnant avec une super équipe. A renouveler l'an prochain.

Olivier CALVET